

# Le niveau de vie des jeunes guadeloupéens rattrape celui des jeunes martiniquais

Le niveau de vie des jeunes antillais s'est amélioré mais de manière inégale. La Guadeloupe et la Martinique suivent deux trajectoires opposées en termes d'inégalités de niveau de vie : entre 2001 et 2011, les jeunes guadeloupéens ont rattrapé puis dépassé le niveau de vie des jeunes martiniquais. Dans le contexte d'une inflation comparable dans les deux Antilles, les jeunes guadeloupéens gagnent du pouvoir d'achat, celui des jeunes martiniquais stagne. Dans le même temps, la pauvreté des jeunes s'est réduite en Guadeloupe et a augmenté en Martinique.

Nicolas Kempf

## Le niveau de vie des jeunes antillais s'est amélioré entre 2001 et 2011, notamment en Guadeloupe

En 2011, le niveau de vie moyen des jeunes guadeloupéens et martiniquais s'élève respectivement à 1 120 € et à 1 075 € par mois. En 10 ans, il s'est amélioré de manière inégale. Alors que cette augmentation a été de 21 % en Martinique, elle a atteint 56 % en Guadeloupe. En 2001, le niveau de vie des jeunes guadeloupéens était très inférieur à celui de leurs homologues martiniquais.

Porté par une économie guadeloupéenne dynamique durant les années 2001-2008, le niveau de vie de ces jeunes a rattrapé puis dépassé celui des jeunes martiniquais. En outre, le phénomène démographique de vieillissement des populations des Antilles expliquerait en partie cette hausse du niveau de vie : avec une population antillaise qui fait moins

d'enfants qu'auparavant, la taille des ménages se réduit, ce qui, à revenu comparable, augmente mécaniquement le niveau de vie.

En 2011, le niveau de vie annuel moyen des jeunes (12 890 €) demeure inférieur à la moyenne de l'ensemble de la population martiniquaise (14 820 €). La Guadeloupe affiche une configuration analogue : le niveau de vie moyen est de 13 420 €, alors que la moyenne guadeloupéenne est de 14 800 €.

## Les inégalités de niveau de vie se réduisent en Guadeloupe, se creusent en Martinique

Les inégalités de niveau de vie sont moins prononcées en Martinique qu'en Guadeloupe. Elles sont mesurées en comparant le niveau de vie des 20 % de jeunes les plus riches avec celui des 20 % les plus pauvres aussi appelés jeunes les moins aisés. En

Martinique, le niveau de vie d'un jeune parmi les plus riches est 5,5 fois plus élevé que celui d'un jeune parmi les moins aisés. Ce rapport est de 6,1 pour la Guadeloupe ce qui traduit une situation plus inégalitaire.

Toutefois, les inégalités se réduisent en Guadeloupe. En 10 ans, la hausse du niveau de vie des jeunes les moins aisés a été plus importante que celle des plus riches, de respectivement 59 % contre 49 %.

En revanche, les inégalités augmentent en Martinique. Les 20 % de jeunes les plus riches ont eu une progression de leur niveau de vie plus forte que les jeunes les moins aisés, respectivement 17 % contre 10 %. Ce constat est à nuancer, car les jeunes appartenant au 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quintiles (*définitions*) sont ceux dont le niveau de vie a le plus progressé, de plus de 24 % en 10 ans.

### 1 Amélioration inégale du niveau de vie dans les Antilles

Évolution du niveau de vie moyen selon la richesse et l'émancipation

	Guadeloupe			Martinique		
	Niveau de vie moyen (en €) 2001	Niveau de vie moyen (en €) 2011	Évolution entre 2001 et 2011 (en %)	Niveau de vie moyen (en €) 2001	Niveau de vie moyen (en €) 2011	Évolution entre 2001 et 2011 (en %)
<b>Ensemble</b>	8 590	13 420	56	10 610	12 890	21
<b>Selon le quintile de niveau de vie</b>						
Inférieur à Q1	2 790	4 430	59	4 040	4 450	10
De Q1 à Q2	5 040	8 140	62	6 620	8 640	31
De Q2 à Q3	7 080	11 480	62	9 100	11 670	28
De Q3 à Q4	9 740	15 770	62	12 270	15 240	24
Supérieur à Q4	18 220	27 060	49	20 840	24 380	17
Q4/Q1	6,5	6,1	-0,4	5,2	5,5	0,3
<b>Selon l'émancipation</b>						
Jeunes émancipés	8 600	13 560	58	11 120	12 210	10
Jeunes vivant chez leurs parents	8 580	13 370	56	10 500	13 080	25

Champ : ménages dans lesquels vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Guadeloupe, en 2011, les jeunes émancipés ont un revenu annuel moyen de 13 560 €, soit une évolution de 58 % par rapport à 2001.

Sources : Insee, enquêtes Budget de Famille 2001 et 2011.

## En s'émancipant, les 15-29 ans tendent à maintenir le niveau de vie qu'ils avaient chez leurs parents

Les jeunes émancipés guadeloupéens ont un niveau de vie moyen supérieur à celui de leurs homologues martiniquais. Les jeunes émancipés sont âgés de 15 à 29 ans et constituent les personnes de référence (*définitions*) de leur ménage. Cette personne de référence est l'individu le plus âgé du ménage en situation d'activité : c'est très souvent celui ou celle qui apporte le plus de ressources au ménage. Les jeunes émancipés peuvent ainsi vivre seuls ou en couple avec enfant(s), en cohabitation avec d'autres plus jeunes, ou encore faire partie d'un ménage composé de lui-même et d'un parent à la retraite.

En Guadeloupe, les jeunes émancipés ont un niveau de vie similaire à ceux qui vivent chez leurs parents : il atteint 13 560 € par an. Il n'en va pas de même pour les jeunes émancipés martiniquais. Pour ces derniers, le niveau de vie s'élève à 12 210 € par an, soit 1 020 € par mois. Il est inférieur à celui des jeunes vivant chez leurs parents (13 080 €). Entre 2001 et 2011, la situation de ces jeunes s'est dégradée par rapport aux jeunes vivant chez leurs parents. Leur niveau de vie a progressé moins fortement, seulement 10 % contre 25 % pour les autres (*figure 1*).

## Le niveau de vie des jeunes antillais est composé à 70 % de revenus issus d'une activité professionnelle

En 2011, le niveau de vie des jeunes en âge de s'insérer est composé essentiellement de revenus issus d'une activité professionnelle. Ils comprennent les salaires et les revenus des indépendants.

Les revenus sociaux représentent 25 % du niveau de vie des jeunes en Guadeloupe

et 28 % en Martinique. Il s'agit des transferts monétaires vers des individus ou des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre les risques de la vie. Ils comprennent les allocations chômage, les retraites, les minima sociaux, les aides au logement, les bourses d'études et les prestations familiales perçus par les ménages.

Viennent, ensuite, les revenus du patrimoine et les transferts inter ménages. Ils ne représentent qu'une faible part de leur niveau de vie soit 1 % chacun dans les deux îles.

Entre 2001 et 2011, la composition du niveau de vie des jeunes antillais a suivi deux trajectoires opposées selon l'île de résidence. En Guadeloupe, la part des revenus d'activité dans le niveau de vie a augmenté, entraînant ainsi une diminution de la part des revenus sociaux.

À l'inverse, en Martinique, la part des revenus d'activité dans le niveau de vie des jeunes a diminué, ce qui a entraîné une augmentation de la part des revenus sociaux. Ce changement de composition traduit une situation du marché du travail plus tendue, depuis 2008, pour les jeunes martiniquais que pour les jeunes guadeloupéens.

Avec une réactivité à l'évolution du marché du travail plus forte des revenus liés à l'activité que celle liée aux revenus sociaux, ce changement de composition expliquerait en partie la hausse de niveau de vie constatée en Guadeloupe et dans le même temps la faible hausse martiniquaise.

## Le niveau de vie des jeunes les moins aisés est essentiellement composé de revenus sociaux

Parmi les 40 % de jeunes antillais les moins riches, 58 % de leur niveau de vie pro-

viennent de revenus sociaux. En détail, les minima sociaux représentent plus de 21 % de leurs revenus. Suivent ensuite les aides au logement et les prestations familiales. Ces jeunes ont des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi : le revenu d'activité ne représente que 30 % de leur niveau de vie

## La structure du niveau de vie des jeunes émancipés est spécifique à chaque île

La structure du niveau de vie des jeunes émancipés est très différente d'une région à l'autre. En Guadeloupe, le niveau de vie de ces jeunes est constitué à 74 % de revenus d'activité et à 25 % de revenus sociaux. En Martinique, le rapport est de 62 % contre 33 % (*figure 2*).

Ainsi, dans les deux îles, les jeunes capables de s'émanciper sont le plus souvent ceux exerçant une activité professionnelle rémunératrice. Toutefois, ils restent dépendants de l'aide sociale et de celle de leurs parents.

La composition du niveau de vie des jeunes émancipés guadeloupéens tend à ressembler à celle des jeunes vivant chez leurs parents. En 2001, leur niveau de vie était composé à 67 % de revenus d'activité et à 29 % de revenus sociaux. Dix ans plus tard, la part du revenu d'activité a augmenté de 7 points, tandis que la part des revenus sociaux s'est réduite de 4 points.

En revanche, en Martinique, la composition du niveau de vie des jeunes émancipés s'est éloignée de celle des jeunes vivant chez leurs parents. En dix ans, la part du revenu d'activité a diminué de 10 points, lorsque la part des revenus sociaux augmentait de 9 points. Ainsi, la diminution des revenus d'activité a été presque totalement compensée par l'augmentation des revenus sociaux.

## 2 Les revenus d'activité, principale composante du niveau de vie des jeunes antillais

Composition du niveau de vie hors impôts selon l'émancipation (en %)

	Revenus d'activité	Revenus du patrimoine	Revenus sociaux	Autres revenus	Transferts monétaires interménages reçus	Transferts monétaires interménages versés
<b>Guadeloupe</b>	<b>73</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>100</b>
Jeunes émancipés	74	< 1	25	< 1	1	100
Jeunes vivant avec leurs parents	73	1	25	0	1	100
<b>Martinique</b>	<b>70</b>	<b>1</b>	<b>28</b>	<b>&lt; 1</b>	<b>1</b>	<b>100</b>
Jeunes émancipés	62	< 1	33	0	5	100
Jeunes vivant avec leurs parents	71	1	28	< 1	< 1	100

Note : les valeurs < 1 correspondent à des valeurs inférieures à 0,5 %.

Champ : ménages dans lesquels vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Martinique, en 2011, le niveau de vie hors impôts des jeunes émancipés est composé principalement de 62 % de revenus d'activité et de 33 % de revenus sociaux.

Source : Insee, enquête Budget de Famille 2011.

De plus, ces jeunes bénéficient de l'aide de leur entourage. Ils perçoivent 5 % de leur niveau de vie en transferts inter-ménages.

Acquérir son indépendance en 2011 reste difficile pour les jeunes antillais : ils sont, en effet, confrontés à un chômage très important. De plus, l'augmentation des prix de l'alimentation et des loyers a été un frein à l'évolution de leur pouvoir d'achat.

### Minima sociaux, principale composante des revenus sociaux

Les minima sociaux sont la première source de revenus sociaux versés aux jeunes antillais, respectivement 26 % en Guadeloupe et 27 % en Martinique. Ils sont composés de l'allocation aux adultes handicapés, du Revenu Minimum d'Insertion, de l'aide

sociale, de l'allocation de parent isolé, du minimum vieillesse et plus récemment du Revenu de Solidarité Active.

Les prestations familiales et les aides au logement sont les seconde et troisième source de revenus sociaux des jeunes antillais.

### Les jeunes émancipés perçoivent un cinquième de leurs revenus sociaux en allocations chômage

La composition des revenus sociaux des jeunes émancipés est proche d'une île à l'autre. Ils sont composés principalement de minima sociaux (33 %) et d'aides au logement (26 %).

En Guadeloupe et en Martinique, les allocations chômage représentent respectivement 20 % et 18 % des revenus sociaux

perçus par les jeunes émancipés (figure 3). Le marché du travail ne permet pas d'assurer la continuité des situations d'emploi dans les deux îles pour les plus jeunes actifs : les entreprises privilégient le recours à l'intérim, aux emplois aidés, aux contrats à durée déterminée ou aux stages. Les jeunes émancipés alternent plus régulièrement que le reste de la population les phases d'emploi et de chômage.

### Un jeune ayant un niveau de vie inférieur à 600 € par mois est pauvre

Un jeune antillais dont le niveau de vie est inférieur à 600 € par mois est considéré comme pauvre. Ce seuil est sensiblement le même quelque soit l'île de résidence. Il s'élève annuellement à 7 170 € en Guadeloupe et 7 230 € en Martinique. Le seuil

## 3 Allocations chômage, troisième source de revenus sociaux des jeunes antillais émancipés

Composition des revenus sociaux selon l'émancipation (en %)

	Retraites	Chômage	Minima sociaux	Aides au logement	Bourses d'études	Prestations familiales	Nouvelles prestations familiales	Ensemble
<b>Guadeloupe</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>100</b>
Jeunes émancipés	< 1	20	33	28	3	13	3	100
Jeunes vivant avec leurs parents	28	11	25	12	5	18	1	100
<b>Martinique</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>100</b>
Jeunes émancipés	2	18	35	26	9	9	1	100
Jeunes vivant avec leurs parents	29	13	25	12	7	14	< 1	100

Note : les valeurs < 1 correspondent à des valeurs inférieures à 0,5 %.  
 Champ : ménages dans lesquels vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.  
 Lecture : en Guadeloupe, en 2011, les revenus sociaux des jeunes émancipés sont composés principalement de 33 % de minima sociaux, de 28 % d'aides au logement et de 20 % de chômage.  
 Source : Insee, enquête Budget de Famille 2011.

de risque de pauvreté est calculé sur l'ensemble de la population, quel que soit l'âge de l'individu. Un individu est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de risque de pauvreté.

La situation économique et démographique aux Antilles est très différente de celle observée en France hexagonale. Par conséquent, les seuils de risque de pauvreté ont été définis île par île.

Entre 2001 et 2011, ce seuil a augmenté mécaniquement dans les deux îles au même rythme que le niveau de vie médian de l'ensemble de la population, soit des hausses de 57 % pour la Guadeloupe et 33% pour la Martinique.

Les écarts de richesses entre Guadeloupéens et Martiniquais se sont réduits. En 2001, le seuil de risque de pauvreté guadeloupéen est très inférieur à celui des Martiniquais, 4 560 € contre 5 450 €, soit 900 € d'écart. Dix ans plus tard, ce n'est plus le cas : le

seuil de risque de pauvreté guadeloupéen et martiniquais est sensiblement égal. C'est un des effets du rattrapage de l'économie guadeloupéenne vers l'économie martiniquaise durant les années 2000-2008.

### La pauvreté diminue chez les jeunes guadeloupéens, elle augmente chez les jeunes martiniquais

Le risque de pauvreté des jeunes est inférieur en Guadeloupe. Entre 2001 et 2011, de nombreux jeunes guadeloupéens ne sont plus concernés par la pauvreté monétaire. En 2001, le taux de risque de pauvreté des jeunes guadeloupéens s'élevait à 23%. En 2011, il n'est plus que de 21 % soit une baisse de 2 % en 10 ans. Durant cette période, la population de jeunes guadeloupéens âgés de 15 à 29 ans s'est réduite. De 94 000 en 2001, ils ne sont plus que 70 000 en 2011, soit 24 000 jeunes de moins. Ainsi, l'augmentation générale du niveau de vie

et particulièrement celle des moins aisés, conjuguée à la diminution de la taille des ménages, a favorisé la réduction du taux de risque de pauvreté des jeunes (figure 4).

Alors que la Guadeloupe voyait ses inégalités se réduire, la Martinique affiche un profil différent : entre 2001 et 2011, les jeunes martiniquais sont plus touchés par la pauvreté. En 2001, 18 % d'entre eux l'étaient, ils sont désormais 23 %, soit une hausse de 5 points en dix ans.

Dès 2008, l'économie martiniquaise a été très fortement touchée par la crise économique. Ainsi, le chômage a augmenté, rendant l'accès à l'emploi plus difficile pour les jeunes martiniquais. La conséquence directe a été un phénomène d'exode des jeunes les plus diplômés vers la France hexagonale, très amplifié par rapport à la Guadeloupe. La proportion de jeunes peu ou pas diplômés résidant sur le territoire s'est mécaniquement accrue, augmentant

ainsi la paupérisation de cette tranche d'âge (figure 4).

### Les jeunes émancipés sont moins touchés par la pauvreté

En Guadeloupe, la pauvreté touche moins les jeunes émancipés qu'en Martinique. En 2011, sur les 18 620 jeunes guadeloupéens émancipés, 2 150 sont pauvres, soit 12 %. En Martinique, 2 660 jeunes émancipés sont pauvres (18 %), soit un écart significatif de 6 points entre les deux régions (figure 5).

Dans les deux îles, les jeunes émancipés sont moins touchés par la pauvreté que ceux vivant chez leurs parents. Ils sont généralement en emploi (60 % d'entre eux en Guadeloupe et 53 % en Martinique) et perçoivent des aides sociales notamment, des aides au logement.

Entre 2001 et 2011, la pauvreté des jeunes émancipés guadeloupéens s'est réduite. Le taux de pauvreté de ces jeunes a baissé de 5 points en 10 ans. La forte hausse de leur niveau de vie (+ 58 %) a permis de réduire la part de ces jeunes en situation de pauvreté.

Sur la même période, le nombre de jeunes émancipés martiniquais pauvres a progressé. Le taux de pauvreté de cette population a augmenté de 4 points. Cette hausse des inégalités résulte d'une augmentation plutôt faible du niveau de vie des jeunes émancipés sur la période (+ 10 %) par rapport à ceux vivant chez leurs parents (+ 25 %).

### Pouvoir d'achat des jeunes : forte augmentation en Guadeloupe et stagnation en Martinique

Entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des jeunes guadeloupéens s'est nettement amélioré. Il a progressé en moyenne de 2,4 %

#### 4 Les jeunes martiniquais sont plus touchés par la pauvreté que leurs homologues guadeloupéens

Évolution des inégalités de niveau de vie annuel des jeunes antillais entre 2001 et 2011

	2001	2011	Évolution 2001 - 2011
<b>Guadeloupe</b>			
Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	21 610	14 690	-32
Taux de risque de pauvreté (en %)	23	21	-2
Seuil de risque de pauvreté (en €)	4 560	7 170	57
<b>Martinique</b>			
Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	14 250	15 450	8
Taux de risque de pauvreté (en %)	18	23	5
Seuil de risque de pauvreté (en €)	5 450	7 230	33

Champ : individus âgés de 15 et 29 ans dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Guadeloupe, en 2011, 14 690 jeunes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 21 % de jeunes de l'île.

Sources : Insee, enquêtes Budget de Famille 2001 et 2011.

par an. Sur cette période, la hausse de leur niveau de vie annuelle (4,5 %) a été largement supérieure à l'inflation (2,1 % par an en moyenne). Ce constat est à nuancer, car sur la période, les dépenses pré-engagées, notamment les dépenses liées aux technologies de l'information et de la communication, ont fortement augmenté. En 2001, de nombreux ménages n'étaient pas équipés de connexions Internet, de forfait de téléphone mobile et encore moins de smartphones. En 2011, presque tous les ménages guadeloupéens dépensent une partie de leurs revenus pour disposer de ces technologies.

Ainsi, la hausse de pouvoir d'achat a été masquée par l'émergence de nouveaux besoins.

Le pouvoir d'achat du niveau de vie des individus est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec un niveau de vie donné. Son évolution est liée à celles des prix et du niveau de vie. Ainsi, si les prix augmentent plus vite que le niveau de vie, alors le pouvoir d'achat diminue. À l'inverse, si la hausse du niveau de vie est su-

périeure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente. C'est ce qui s'est passé en Guadeloupe en dix ans.

Les jeunes martiniquais ont, quant à eux, eu une stagnation de leur pouvoir d'achat sur la même période. Sur cette période, la hausse des revenus (1,9 % par an) a été équivalente à l'inflation (2 % par an en moyenne).

### En Martinique, baisse du pouvoir d'achat des jeunes émancipés

En Martinique, entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des jeunes émancipés régresse de 1,2 % par an (figure 6). En 10 ans, la hausse du niveau de vie de ces jeunes a été inférieure à l'inflation. Les jeunes martiniquais sont plus touchés par le chômage que leurs aînés et plus souvent sans emploi. Ainsi, leur niveau de vie est composé en grande partie de revenus sociaux. Cela peut s'expliquer par le non-retour des jeunes diplômés partis étudier en France hexagonale, avec pour corollaire la surreprésentation sur place de jeunes peu ou pas diplômés, dont

#### 5 En 2011, un jeune émancipé sur dix est pauvre en Guadeloupe et les jeunes émancipés martiniquais sont moins touchés par la pauvreté que les autres

Taux de risque de pauvreté selon l'émancipation des jeunes

	Guadeloupe			Martinique		
	Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	Taux de risque de pauvreté (en %)	Seuil de risque de pauvreté annuel (en €)	Nombre de jeunes sous le seuil de risque de pauvreté	Taux de risque de pauvreté (en %)	Seuil de risque de pauvreté (en €)
<b>2011</b>						
Jeunes émancipés	2 150	12	6 670	2 660	18	6 890
Jeunes vivant avec leurs parents	12 540	24	6 670	12 790	24	6 890
<b>2001</b>						
Jeunes émancipés	3 450	17	4 220	1 910	14	4 920
Jeunes vivant avec leurs parents	18 160	24	4 220	12 350	19	4 920

Champ : individus âgés de 15 et 29 ans dont le niveau de vie est positif.

Lecture : en Guadeloupe, en 2011, 12 % des jeunes émancipés, soit 2 150 jeunes, vivent sous le seuil de risque de pauvreté estimé à 6 670 €.

Source : Insee, enquêtes BDF 2011 et 2001.

l'espérance d'emplois rémunérés au-dessus du niveau du SMIC est faible en raison de leur manque de qualification.

En Martinique, le recul du pouvoir d'achat touche essentiellement les jeunes et les plus pauvres et, à l'extrême, les plus aisés. Cette réduction est expliquée par la faible augmentation des revenus de ces populations sur la période et en partie par des phénomènes de sous déclaration.

### En Guadeloupe, hausse moyenne du pouvoir d'achat des jeunes émancipés

Entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des jeunes guadeloupéens émancipés progresse de 2,4 % par an. Cette hausse est identique à celle des jeunes vivant chez leurs parents. Les jeunes émancipés ont eu une plus forte augmentation de leur niveau de vie qui a été compensée par une inflation plus importante que celle des jeunes vivant chez leurs parents.

En dix ans, le pouvoir d'achat des jeunes guadeloupéens les plus aisés a progressé de seulement 1,9 % par an contre 2,7 % pour le reste des jeunes. Cela est dû à une augmentation moins importante du niveau de vie des jeunes les plus riches.

L'inflation, quant à elle, est stable quel que soit le niveau de richesse. Elle s'élève à 2,1 % par an. ■

## 6 Trajectoires opposées des pouvoirs d'achat : hausse en Guadeloupe, baisse en Martinique

Évolution du pouvoir d'achat selon l'émancipation (en %)

	Évolution 2001 - 2011			Évolution annuelle moyenne		
	Niveau de vie	Prix	Gains ou pertes de pouvoir d'achat	Niveau de vie	Prix	Gains ou pertes de pouvoir d'achat
<b>Guadeloupe</b>	<b>56</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>4,5</b>	<b>2,1</b>	<b>2,4</b>
Jeunes émancipés	58	24	27	4,7	2,2	2,4
Jeunes vivant avec leurs parents	56	22	28	4,5	2,0	2,5
<b>Martinique</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>-1</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>-0,1</b>
Jeunes émancipés	10	23	-11	1,0	2,1	-1,2
Jeunes vivant avec leurs parents	25	22	2	2,3	2,0	0,2

Champ : ménages dans lequel vit au moins un jeune âgé entre 15 et 29 ans et dont le niveau de vie est positif.  
Lecture : le pouvoir d'achat des jeunes martiniquais émancipés a diminué de 1,2 % par an entre 2001 et 2011.  
Source : Insee, enquêtes BDF 2011 et 2001.

### Les sources statistiques des inégalités en France

La comparaison des revenus et des indicateurs d'inégalités n'est pas recommandée entre la France hexagonale (y compris la Corse) et les Antilles-Guyane. Deux sources sont principalement utilisées à l'Insee. D'une part, l'enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) est basée sur une exploitation des fichiers administratifs des services fiscaux (DiGFIP) et des organismes de sécurités sociales. Elle couvre la France hexagonale, la Corse et la La Réunion. D'autre part, l'enquête Budget de Famille permet d'obtenir la composition fine des revenus des ménages sur l'ensemble du territoire français (Antilles-Guyane compris).

Ainsi, quand cela est possible, l'Insee privilégie l'utilisation de la source ERFS, considérée comme plus fiable en raison de son caractère non déclaratif. Plusieurs études ont montré que les ménages ont tendance à sous-déclarer leurs revenus dans les enquêtes statistiques. De plus, le champ couvert par les revenus d'une source à l'autre n'est pas comparable.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, l'enquête Budget de Famille est la seule source disponible actuellement pour étudier les revenus et les indicateurs d'inégalités. Ce dossier est donc basé sur l'exploitation des résultats de cette enquête.

## Méthodologie

### Du revenu disponible au pouvoir d'achat

Le revenu disponible d'un ménage utilisé ici correspond à la somme, nette des impôts directs, de quatre types de revenus : les revenus d'activités, les revenus de patrimoine, les revenus sociaux et les transferts inter-ménages réguliers en espèces. Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais pas directement comparable car son champ est moins étendu (notamment : il ne prend pas en compte les loyers imputés aux ménages propriétaires occupants).

### Niveau de vie des ménages

La vie en commun permet de réduire certaines dépenses : deux personnes vivant sous le même toit n'ont pas besoin d'un revenu double de celui d'une personne seule pour atteindre le même niveau de vie. Par exemple, les dépenses pour le logement ne sont pas deux fois plus importantes. Pour tenir compte de ces éléments, les statisticiens utilisent la notion internationale d'unité de consommation : dans un foyer, le premier adulte compte pour une unité de consommation, une personne supplémentaire de plus de 14 ans pour 0,5 unité de consommation. Les enfants occasionnant des dépenses inférieures à celle des adultes, chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 unité de consommation. Ainsi, le niveau de vie des ménages, c'est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

### Niveau de vie déclaré

Le niveau de vie présenté dans cette étude est d'origine déclarative. Les travaux d'expertise menés

sur les comparaisons des revenus et des consommations des ménages conduisent à la conclusion qu'une partie des revenus n'est pas déclarée à l'enquête. Dans l'enquête Budget de famille menée dans les Antilles-Guyane, les ménages qui sous-déclarent leurs revenus sont ceux les plus modestes et les plus jeunes ; cette catégorie présente un profil de propension à consommer très éloigné des possibilités réelles. Sur ce champ, l'interprétation des résultats se doit donc d'être prudente. Cette réserve ne remet pas en cause l'analyse de la pauvreté monétaire.

### Pauvreté monétaire

Une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de risque de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le taux de risque de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Cette pauvreté monétaire est mesurée de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont en une approche absolue. La mesure de la pauvreté est un exercice particulièrement délicat, car extrêmement sensible à d'importants effets de seuil. Les taux de pauvreté dans les Antilles-Guyane seraient ainsi nettement plus élevés si l'on considérait le même seuil qu'au niveau métropolitain. Par ailleurs, les comparaisons sont rendues difficiles par les différences d'origines des sources utilisées entre les Antilles-Guyane (d'origine déclarative) et l'hexagone (d'origine administrative). En outre, pour des raisons notamment de compositions des prix, d'existence de sur-traitement pour les fonctionnaires, de politiques de défiscalisation spécifiques, d'infrastructures de transports et de communications

particulières, les comportements d'utilité économique sont sensiblement différents de l'hexagone. Ainsi, n'est pris en compte que le seuil de pauvreté local.

### Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat d'un niveau de vie, c'est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter à un niveau de vie donné. C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où les niveaux de vie sont constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des niveaux de vie est supérieure à celle des prix le pouvoir d'achat pourra augmenter. Puisque la définition des revenus n'est pas directement comparable avec celle de la comptabilité nationale, il en va de même des comparaisons des pouvoirs d'achat avec l'hexagone.

L'indice des prix ne prend pas en compte l'évolution du prix d'acquisition des logements. Ce prix a fortement augmenté depuis la fin des années 1990. Les ménages, surtout ceux ayant acheté un logement récemment ou projetant de le faire, ressentent à juste titre cette hausse de prix comme réduisant leurs moyens financiers. En effet, les logements ne sont pas considérés comme des produits de consommation, mais comme des biens patrimoniaux : l'usage d'un logement n'entraîne pas sa destruction, même progressive, la valeur d'un logement augmente généralement avec le temps, enfin l'achat d'un logement est, pour une part, un placement financier. C'est pourquoi les acquisitions de logement ne sont pas prises en compte dans l'indice des prix à la consommation. Les remboursements de prêts immobiliers, ou d'ailleurs ceux relatifs aux crédits à la consommation, ne le sont pas davantage du fait qu'ils relèvent d'opérations financières et qu'ils n'ont pas la nature de dépenses de consommation.

## SOURCE

L'enquête Budget de famille (BDF) est la source d'information sur les revenus pour les Antilles-Guyane.

Pour la France hexagonale et La Réunion, la source utilisée est l'enquête Revenus Fiscaux et Sociaux basée sur l'exploitation de fichiers administratifs des services fiscaux (DiGFIP) et des organismes de sécurités sociales.